

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR12.40PR**

**concernant**

**la demande de crédit d'investissement de CHF 75'000.- pour financer  
l'amélioration de la station de remplissage Gaz Naturel Carburant (GNC)**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En Suisse, le gaz naturel /biogaz est une source d'énergie importante dans le domaine domestique, mais pas seulement. Grâce à ses propriétés, le gaz naturel/biogaz est également utilisé comme carburant dans le secteur automobile. Le biogaz suisse est obtenu par la fermentation de biomasse. Dans notre pays, la production de biogaz se fait à partir de déchets biogènes, notamment les déchets verts ou de boue d'épuration. L'industrie gazière suisse mélange toujours au moins 10% de biogaz suisse au carburant livré aux stations de remplissage de gaz naturel.

Profitant des possibilités de subvention de l'industrie gazière, la Station GNC, objet du PR3 daté du 29.01.2004, a été inaugurée au mois de juillet de la même année.

C'est donc depuis 8 ans que son exploitation se déroule normalement et de façon satisfaisante sur le site de la station d'essence BP de la rue de Champs-Lovats.

A ce jour cette installation ne présente qu'un seul inconvénient : elle est bel et bien équipée de 2 pistolets mais ne permet pas le remplissage de deux véhicules simultanément.

Par ce préavis, la Municipalité demande un crédit d'investissement de CHF 75'000.- afin de modifier certaines installations, tels que la gestion de stockage de GNC, le comptage, le contrôle commande et le système de facturation. Ces modifications permettront donc à deux véhicules de se charger simultanément sans poser notamment des problèmes d'attente, ce qui constitue actuellement un vrai handicap.

**Le lundi 21 janvier 2013**, la Commission, composée de M. Jean-David Chapuis, M. Olivier Di Prinzio, remplaçant de Mme Luisa Diaz, M. Thomas Jenni, remplaçant de Mme Martine Frey Taillard, Mme Joanne Müller, Mme Emilienne Wagnière remplaçante de M. Nicolas Durussel, M. Philippe Gruet, M. Boris Richard et de la

soussignée désignée et confirmée comme rapportrice a siégé pour se prononcer sur le préavis susmentionné.

La Commission remercie la délégation municipale composée de Mme Gloria Capt, Municipale au Service des Energies et de M. André Gallandat, Directeur, qui ont tous deux répondu de façon claire et précise aux différentes questions des commissaires. La brochure « Rouler au gaz naturel/biogaz » a été distribuée en début de séance.

Actuellement, la commune possède 27 véhicules à gaz. On compte également quelques 50 voitures à gaz appartenant à des privés en ville d'Yverdon-les-Bains. Selon M. André Gallandat, on peut dire que globalement 125 à 135 voitures font actuellement le plein dans la station de remplissage de Champs-Lovats. La modification apportée à la station par le biais de l'acceptation de ce préavis, permettrait, toujours selon M. André Gallandat, d'atteindre l'équilibre financier de la station (rentabilité de la station : 150 véhicules nécessaires à cet effet). A noter que le nombre croissant de véhicules à gaz naturel actuellement en usage dans le monde, plus de 17 millions, atteste de l'excellente technique et du confort élevé de conduite. De nombreux modèles seront proposés en 2013 par de grands constructeurs automobiles ce qui laisse espérer une augmentation de ces véhicules sur nos routes.

N'oublions pas que cette station de remplissage à l'avantage de permettre une consommation de gaz régulière toute l'année, y compris en été, ce qui a des incidences positives sur la distribution et sur le résultat financier des ventes de gaz.

### **Quelques chiffres :**

Par kilomètre parcouru, le gaz naturel produit moins d'émissions polluantes que l'essence et le diesel :

- Jusqu'à 25% de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) en moins\*
- Jusqu'à 85% d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) en moins
- Jusqu'à 55% de monoxyde de carbone (CO) en moins
- Jusqu'à 75% d'hydrocarbures non méthaniques (NMHC) en moins

*\* Le biogaz présente même un bilan de CO<sub>2</sub> neutre.*

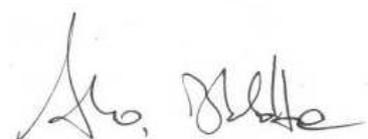
## Conclusions

Compte tenu des informations précises et complètes reçues lors de la séance de commission, c'est à l'unanimité que ses membres vous proposent d'accepter les articles 1, 2 et 3 de ce préavis, tels que présentés par la Municipalité.

Fait à Yverdon-les-Bains, le 23 janvier 2013

Rapportrice

Anna Rita Bartolotta



Sources : Brochure Rouler au gaz naturel/biogaz

Site <http://www.yverdon-les-bains.ch/prestations-deladministration/energies/>